



COMMUNE
DE
CROISILLES
62128

Tél. : 03.21.07.57.57

Email : courrier@mairie-croisilles.fr

Internet : www.mairie-croisilles.fr

Compte-rendu**Conseil municipal du samedi 03 octobre 2020****Salle des fêtes de Croisilles**Tableau de présence :

Serge BILLAUT	P	David BULCOURT	P
Elisabeth BULTEEL	AE (M. VANDEWALLE)	Laure CORDONNIER	P
Mickael CUVELLIER	P	Gérard DUE	P
Sophie GILLION	P	Alain GREBERT	P
Ludivine JAMPIERRE	AE (S. GILLION)	Raphaele MAGGIOTTO	P
Cécile MARKOWSKI	P	Brigitte MERLIN	P
Mathieu REBOUT	P	Hervé SAINT-POL	AE (G. DUE)
Caroline SANTERNE	P	Eric SELLEZ	P
Fabien SELLIER	P	Monique VANDEWALLE	P
Jean-Paul WISSOCQ	P		19 votants

P : Présent – AE : Absent Excusé – ANE : Absent Non Excusé – () : procuration

Secrétaire de séance : David Bulcourt

Ouverture de la séance à : 10h05

Déroulé de l'ordre du jour :

1. Règlement intérieur du conseil municipal

Les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation (article L.2121-8 du CGCT).

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur, d'autres, plus facultatives, sont laissées à l'appréciation du conseil municipal au regard des circonstances locales.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

M. Wissocq demande un éclaircissement sur l'article 14 concernant l'enregistrement des débats quant à l'autorisation de l'enregistrement des débats par le public. La formulation laisse un doute. Une mise en page de l'article sera faite pour éviter toute confusion. Cela n'amène néanmoins aucune modification dans le fond du règlement intérieur qui sera à signer par l'ensemble des conseillers municipaux ces prochains jours.

Il vous est proposé d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

2. Délégué de la commune au SIESA

Les nouveaux statuts du syndicat intercommunal des eaux du Sud Artois prévoient 3 délégués pour la commune de Croisilles au lieu des 2 déjà désignés.

Après appel à candidature, il vous est proposé de désigner un 3^{ème} délégué.

Mathieu Rebout fait acte de candidature.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

3. Indemnité complémentaire pour le trésorier public

M. Patrice GOUY est le nouveau comptable public de la trésorerie de Bapaume. Il propose que son indemnité complémentaire (versée en contrepartie d'une aide technique aux collectivités territoriales) soit de 45,73 € bruts.

Il vous est demandé de valider ce montant.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

4. Annulation de loyers commerciaux (dentiste et ostéopathe occupant l'ancien cabinet médical)

Durant le confinement, les praticiens n'ont pas pu exercer. Afin d'apporter notre aide à faire face à cette situation, nous leur avons permis de suspendre le paiement du loyer. La trésorerie nous demande désormais de régulariser cette situation, soit en demandant aux praticiens de régler les loyers impayés, soit en annulant les loyers impayés.

Il vous est proposé d'annuler les loyers impayés pour les mois d'avril et mai.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

5. Commission communale des impôts directs : désignation des membres

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts, une CCID doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (pour les communes de moins de 2 000 habitants).

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Il vous est proposé de désigner 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, en plus du maire ou d'un adjoint délégué.

Titulaires / Suppléants

David Bulcourt / Bernard Bulcourt

Jean-Marc Letellier / Stéphanie Flechy

Jean-Paul Wissocq / Mathieu Rebout

Serge Billaut / François Kolasa

Pierre Demailly / Nicolas Pluta

Grégory Herbaut / Michele Huart

Fabien Sellier présidera la commission.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

6. Techno centre régional de méthanisation

La société SAS EURAMETHA a déposé auprès des services de la Préfecture un dossier d'enregistrement soumis à consultation pour l'exploitation d'un techno centre régional de la méthanisation sur le territoire de Saint-Laurent-Blangy. Cette unité de méthanisation serait installée sur le site d'une ancienne décharge, actuellement vierge de construction, et sera composée de deux lignes de traitement : une ligne de méthanisation par voie liquide de déchets d'origines agricoles, agro-industrielles et de sous-produits animaux issus des abattoirs ; une ligne de méthanisation par voie pâteuse pour le traitement de la fraction organique issue de l'installation de pré-traitement mécano-biologique des ordures ménagères résiduelles du SMAV.

La capacité de traitement annuelle est de 33 500 t/an.

Cette installation permettra de générer principalement en sortie un biogaz qui sera valorisé, après passage dans une unité d'épuration, par injection dans le réseau gaz de la commune géré par GrDF.

Il vous est demandé de vous prononcer sur l'installation de ce techno centre.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
1	0	18	0	19

7. Modification des délégations consenties au Maire

Le montant consenti à la signature des bons de commande par le Maire pour les marchés publics est fixé à 40.000 euros

Le montant consenti à la signature pour les frais d'avocat, huissiers, est fixé à 10.000 euros

Dans tous les cas, pour être signés, les bons d'engagement font l'objet d'une inscription au budget

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

8. Aménagement d'une zone pour la pose de jeux collectifs

Il vous est proposé d'aménager une zone de jeux collectifs pour enfants (toboggan, balançoire, bascule) selon le schéma d'installation joint. Ce projet est mené conjointement par la Commune (mise en œuvre) et le CCAS (achat du matériel). La trésorerie de Bapaume a approuvé le caractère social de ce type d'installation.

M. Wissocq demande les montants susceptibles d'être subventionnés.

M. le Maire lui répond que le FARDA peut subventionner à hauteur de 40 % maximum. La subvention de la Région peut monter à hauteur de 50 %. Le montant maximum cumulé de ces subventions serait de toute façon plafonné à 80%. Une subvention à la CAF sera également demandée.

Le montant des équipements est d'environ 27 500 euros hors taxes.

M. Billaut demande si les panneaux signalétiques indiquant les âges et mesures de sécurité sont bien prévus. C'est le cas.

La commande a été passée et la livraison et l'installation sont prévues pour la fin du mois d'octobre.

Il vous est demandé d'approuver l'aménagement d'une zone de jeux collectifs.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

9. Autorisation de demander une subvention pour la pose de jeux collectifs pour enfants

L'installation de jeux collectifs pour enfants domaine du moulin rentre dans un dispositif d'aide du Département, de la Région et de la CAF.

Il vous est demandé l'autorisation pour le Maire de demander des subventions.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

10. Création et pose de clôtures Domaine du Moulin

L'installation de la nouvelle clôture (pour les ânes) domaine du moulin laisse apparaître le mauvais état de la clôture située en face (lamas). Afin d'harmoniser ce lieu, il vous est proposé d'installer de nouvelles clôtures.

Il vous est demandé d'approuver la pose de clôtures Domaine du Moulin.

Mme Gillion demande si le montant est connu.

M. le Maire lui répond que le devis a été demandé la veille (02/10/2020) et que l'on peut estimer que ce sera de l'ordre de 30 000 euros

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

11. Autorisation de demander une subvention pour la pose de clôtures au domaine du Moulin

Il vous est demandé l'autorisation pour le Maire de demander une subvention du Département et de la Région.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

12. Arbres à planter chemin de Chérisy

Dans le cadre du projet du « 1 million d'arbres » lancé par la Région Hauts de France, il est proposé au Conseil Municipal de demander si un projet de plantation d'arbres au niveau du fossé du chemin de Chérisy peut s'inscrire dans ce plan. Cette disposition est subventionnée à 90%

M. Wissocq propose que cette disposition soit étendue à d'autres zones dans la commune (notamment la zone proche du stade synthétique).

M. le Maire en est d'accord et indique que d'une manière générale, l'ensemble des projets de haies le long des parcelles agricoles sera discuté avec les agriculteurs dans le cadre de l'AFR.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

13. Vente d'un terrain rue du 8 mai

Dans le cadre d'un projet de construction, un citoyen envisage l'achat d'un terrain de 300 m², situé rue du 8 mai, et appartenant à la commune. Afin de réaliser la vente, la commune a du faire évaluer ce terrain à un notaire. Celle-ci est de 20€ / m²

Il n'est pas prévu pour l'instant de réhabiliter la rue du 8 mai. Cela pourra faire l'objet de discussions dans le futur.

Il vous est demandé d'approuver la mise en vente de ce terrain

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

14. Acceptation remboursement TANDEM

Une prestation de l'association TANDEM (dans le cadre des activités de la Maison des Habitants) a été facturée deux fois. TANDEM propose le remboursement.

Il vous est demandé d'approuver le remboursement.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

15. Conventions Maison des habitants

- Recrutement d'une intervenante famille et parentalité

La Maison des habitants fait appel à une intervenante pour la préparation, l'animation et le suivi d'ateliers « famille et parentalité ». La prestation s'inscrit dans le cadre des activités mises en place par la MdH dans le cadre du projet social agréé par la CAF, et les actions définies dans le cadre du dispositif REAAP. Une convention est établie entre l'intervenante et la MdH/Mairie.

Elle précise les modalités du partenariat ainsi que la rétribution de l'intervenante :

40 € pour une heure d'intervention. 15 heures sont prévues chaque mois, pour un montant total de 600 €TTC.

La convention est établie pour un partenariat d'octobre 2020 à juin 2021.

Il vous est demandé d'approuver cette convention.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

- Intervention Agir abcd pour les ateliers bien-être et santé

Dans le cadre des ateliers « bien être et santé », la MdH souhaite proposer des séances de sensibilisation des accidents domestiques pour les seniors. Une convention est établie avec l'association Agir abcd définissant les modalités d'intervention et une rétribution de 300 € pour les 2 séances qui seront organisées en octobre 2020.

Il vous est demandé d'approuver cette convention.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
------------	--------	------	---------------	-------

0	0	19	0	19
---	---	----	---	----

16. Délibérations Maison des Habitants

- Accompagnement au numérique

La CAF propose aux centres sociaux un soutien financier pour leur accompagnement des habitants dans les démarches administratives numériques. Les centres sociaux sont invités à accompagner les personnes en mettant à disposition de outils informatiques et ainsi permettre à tous l'accès au numérique.

Cet accompagnement sera développé à l'accueil ainsi que dans d'autres temps.

Le soutien de la CAF se fera par une subvention à l'achat de 3 ordinateurs ainsi que les consommables et la connexion. Le budget prévisionnel est de 2069 €.

Suite à une question de M. Wissocq, il est précisé que les consommables et les connexions pour les années suivantes sont inscrits au budget de fonctionnement de la MdH, qui lui aussi fait l'objet de subventions par la CAF.

Il vous est demandé d'autoriser la demande de subvention à la CAF.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

- Atelier 0-3 ans

La participation à l'atelier 0-3 ans ne se fera plus selon un paiement annuel mais un paiement à la séance au tarif de 1 € par séance.

Cette décision fait suite à l'incertitude de pouvoir tenir ces ateliers de façon régulière par rapport à la situation sanitaire. Cela répond à une demande des familles.

Il vous est demandé d'approuver cette délibération.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

17. Décisions modificatives

L'étude du budget primitif de la commune de Croisilles par la trésorerie appelle une remarque qu'il convient de corriger : La ligne 002 en recettes de fonctionnement du budget et de 219 576,47 euros en tenant compte de la couverture de besoins de financement de 161 196,34 euros. Or, le compte de gestion 2019 laisse apparaître un solde de 219 582,92 euros soit une différence de + 6,45 euros.

Ecritures comptables :

F / I	D / R	Compte	Ancien solde	DM	Nouveau solde
F	R	002 Solde d'exécution reporté	219 576,47 €	+ 6,45 €	219 582,92 €
F	D	65888 Autres	82 588,01 €	+ 6,45 €	82 594,46 €

L'étude du budget primitif du service des eaux de Croisilles par la trésorerie appelle plusieurs remarques qu'il convient de corriger :

La ligne 001 (dépenses d'investissement) du budget est erronée. En effet, nous avons indiqué - 36 975,66 euros (correspond au total cumulé investissement + fonctionnement) alors que le compte de gestion 2019 affiche la somme de - 80 534,47 euros.

Il convient d'abonder la ligne 001 de + 43 558,81 euros en dépenses d'investissement.

Nous avons l'obligation de couvrir le besoin de financement par le résultat de clôture de fonctionnement 2019 en inscrivant des crédits budgétaires au compte 1068.

Le besoin de financement étant supérieur, tout le résultat de clôture de fonctionnement 2019 doit être capitalisé au compte 1068 soit 43 558,81 euros en recettes d'investissement.

Il convient d'inscrire la somme de + 43 558,81 euros au compte 1068 en recettes d'investissement.

Nous ne prévoyons pas de crédits budgétaires au chapitre 011 alors que nous avons émis le bordereau de mandats n°5 pour la somme de 26 772,87 euros.

Il convient d'abonder le chapitre 011 de crédits budgétaires suffisants pour payer nos charges générales de fonctionnement de l'année.

Ecritures comptables :

F / I	D / R	Compte	Ancien solde	DM	Nouveau solde
F	D	011 – 61523 Entretien et réparation ...	0,00 €	+ 27 000,00 €	27 000,00 €
F	D	023 Virement à la section d'inv...	28 543,90 €	- 27 000,00 €	1 543,90 €
I	D	203 Frais d'études	45 000,00 €	- 27 000,00 €	18 000,00 €
I	D	001 Solde d'exécution reporté	36 975,66 €	+ 43 558 ,81 €	80 534,47 €
I	R	1068 Autre réserves	0,00 €	+ 43 558,81 €	43 558,81 €
I	R	021 Virement de la section d'inv...	28 543,90 €	- 27 000,00 €	1 543,90 €

Il vous est demandé d'approuver ces décisions modificatives.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

18. Demandes diverses non inscrites à l'ordre du jour

Création d'un poste de rédacteur-trice

Il est proposé de créer un poste de Rédacteur à hauteur de 10h / semaine qui connaisse le logiciel de comptabilité (SEGILOG) utilisé la commune. Ce poste viendra en complément du travail de la Secrétaire de Mairie qui est à ce jour trop important (notamment un grand nombre de jours de congés en retard à prendre). Le travail sera de la gestion administrative et comptable.

Le salaire correspondant de la personne susceptible d'être recrutée est de 400 € / mois à ce jour. La charge pour la commune sera d'environ de 9000 €/an.

M. Wissocq indique que cela n'amène pas de remarque particulière dans la mesure où cela est budgété

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la création de ce poste

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Dératisation de la Sensée

La commune va confier une mission de dératisation de la Sensée à la Société ECOLAB pour un montant de 1058,48 €. Il est prévu que des produits de dératisations soient mis à disposition des habitants en mairie comme c'était le cas les années précédentes.

M. Rebout demande à ce que la question soit posée dans le futur à la CCSA si cela ne rentre pas dans leur champ de compétences.

Il vous est demandé d'approuver la commande de cette mission à la société ECOLAB

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Abandon d'une réservation de concession

Madame Marchiennes souhaite l'abandon et donc le remboursement d'une concession réservée au cimetière de Croisilles.

Il vous est demandé d'approuver le remboursement de cette réservation

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Remboursement du Docteur Darras dans le cadre d'une visite médicale

Mademoiselle Lemoine sollicite le remboursement d'une somme de 93,40 € auprès de la commune après son rendez-vous chez le Docteur Darras à Arras

Il vous est demandé d'approuver ce remboursement

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Remboursement des frais de déplacements de Mademoiselle Lemoine

Mademoiselle Lemoine sollicite le remboursement de ses frais de déplacement auprès de la commune après son rendez-vous chez le Docteur Darras à Arras

Il vous est demandé d'approuver ce remboursement

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
-------------------	---------------	-------------	----------------------	--------------

0	0	19	0	19
---	---	----	---	----

Logiciel Comptabilité de la commune

Un projet de contrat a été établi à la demande de la commune par la société SEGILOG. Ce contrat concerne la mise en place, la formation, l'assistance et la maintenance du logiciel pendant une durée de trois ans.

Le montant est de 8 559,00 € H.T. pour les droits d'utilisation du logiciel et de 951,00 € H.T. pour la maintenance et la formation

Ces montants sont à répartir de façon égale sur les exercices 2020, 2021 et 2022 soit 3 170 €HT annuels.

Il vous est demandé d'approuver la signature de ce contrat envers la société SEGILOG

N.B : Ce point ayant été « passé » lors du conseil municipal, il a été demandé d'effectuer un vote par retour de courriel, ce qui a été accepté par l'ensemble du conseil municipal.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

19. Informations

- Les arrêtés pris par le Maire sont joints en annexe
- Le schéma d'implantation des jeux collectifs est joint en annexe
- Renouvellement de la convention RGPD avec le centre de gestion (délibération 2018/051 du 02/10/18). Fabien Sellier sera le référent pour la commune
- Activation d'une ligne téléphonique pour la MdH
- Installation d'un escalier en acier galvanisé au cimetière des roses (Railway Cemetery) par la Communauté de Communes du Sud Artois. Il sera installé par l'entreprise Bonaventure.
- Actualisation du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) à faire. Cela fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal (et d'une inscription au budget) car nous pensons faire appel à un organisme extérieur pour le faire début 2021. M. Wissocq fait remarquer qu'il pourrait être pertinent d'avoir la réflexion d'avoir un préventeur au niveau intercommunal.
- Michel François partira en retraite le 1^{er} janvier 2021. Il arrêtera le 14 octobre pour bénéficier de son compte épargne temps

20. Questions posées par le groupe Vision Croisilles

En préalable, M. le Maire indique que le dossier de Madame Lemoine sera mis à disposition des élus du groupe Vision Croisilles.

Sujet COVID :

- merci de nous préciser combien finalement de primes COVID ont été octroyées aux salariés de la commune de Croisilles ainsi que les montants par critères s'il y a eu des critères de différenciation ?

4 salariés ont reçu cette prime, une salariée l'a refusée.

- sur quels critères ces primes ont été accordées ?

Disponibilité et accompagnement de la population.

- quel est le montant global des primes octroyées ?

300 euros chacun.

- Les loyers des commerçants hébergés dans des locaux de la CCSA ont été suspendus pour une période significative durant le confinement (mars et jusqu'à fin juin) et deux commerçants du village ont bénéficiés de cette décision votés par les élus communautaires de la CCSA, mais comment pouvons-nous élargir une démarche d'aide aux autres commerçants et artisans du village qui eux aussi ont perdu du chiffres d'affaires ?

La CCSA a contacté tous les commerçants et artisans du territoire afin de connaître leur besoin en aides éventuelles et leur accompagnement.

Ces aides ont été établies sous forme d'avances remboursables.

Il semble difficile pour la commune de libérer des fonds pour aider ces personnes. M. Wissocq fait remarquer que l'excédent prévisible en fin d'année pourrait servir à cela. M. Sellier fait remarquer qu'il serait très difficile d'être équitable dans ces aides, y compris vis-à-vis de certains salariés habitant la commune qui ont dû faire face à l'activité partielle voire à la perte de leur emploi.

Sécurité routière :

- Avec la mise en place des priorités à droite, et le non-respect de ces mêmes priorités, est-il possible de positionner des feux clignotants à chaque entrée du village pour sensibiliser encore plus les conducteurs ? car il y a des risques d'accidents et la signalisation au sol n'est pas suffisante

M. Sellier posera la question à la mission départementale sur la faisabilité et les coûts. Il fait remarquer qu'il y a quand même une signalisation horizontale et verticale qui existe et qu'à son sens le bienfait de la mise en place de ces dispositions (priorités à droite) se fait sentir.

M. le Maire fait remarquer que si les voitures se garaient à cheval sur les trottoirs au lieu de se garer complètement sur le trottoir, la vitesse pourrait être ralentie. Peut-être pourrait-on faire l'expérience d'écluses provisoires pour tester ces dispositifs ?

M. Sellier propose que ces réflexions soient menées pendant le mandat.

M. le Maire et M. Sellier insistent sur le comportement civique attendu des conducteurs et nécessaire afin de garantir la sécurité.

- Dans le bulletin municipal, nous pouvons lire que vous avez travaillé pendant plus d'un an avec divers acteurs (Gendarmerie, CG 62,..) pour trouver un accord à la mise en place de ces priorités à droite, mais pourquoi n'en avoir jamais fait de reporting en conseil pour informer les conseillers de votre projet ? nous savions que vous aviez des échanges mais jamais vous n'aviez précisé que c'était un projet de priorité sur les deux CD qui traversent le village, il a fallu attendre une réunion publique à deux semaines des élections pour le comprendre

M. Sellier fait remarquer que si cela n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour, cela avait fait l'objet de discussions informelles.

M. le Maire et M. Sellier précisent que cette décision de la priorité à droite a surtout été influencée par le Capitaine qui a préconisé ces solutions.

M. Wissocq fait remarquer qu'il aurait dû y avoir une réflexion globale.

M. Sellier fait remarquer qu'une première réponse a été apportée par la mise en priorité à droite et que d'autres solutions pourraient être amenées dans le cadre d'une éventuelle réfection des départementales.

- Aux abords des écoles la signalisation au sol (Zébras), interdisant le stationnement n'est pas respectée, que comptez-vous faire ? nous proposons que la gendarmerie se positionne à 12 h précise (et pas avant car dissuasif) pour constater les faits et donner un premier avertissement avant de verbaliser au deuxième constat.

En effet, les zébras ne sont pas respectés, souvent par les mêmes personnes.

Il sera demandé aux gendarmes de revenir. M. Sellier propose qu'un groupe de conseillers puisse, en outre, mener une action de prévention.

- La traversée de la chaussée, sur le passage piéton face à la boulangerie, est dangereuse, est-il possible de réfléchir à sécuriser le lieu ? si oui quand pouvons-nous y travailler ?

Cela doit rentrer dans la réflexion globale

Mandats :

- Nous félicitons le maire pour ses prises de fonctions dans de nombreux organismes ou collectivités (Président de l'EHPAD, Vice-Président de la CCSA, VP SMAV, VP FDE.....), mais pouvez-vous nous préciser les fonctions prises par notre maire et dans quels organismes autres que ceux précisés ci-dessus pour savoir comment nous pouvons être soutenus sur certains dossiers de la commune ?

Administrateur Coopartois, Administrateur Maisons & Cités. La Vice-Présidence à la Communauté de Communes amène la participation à certains organismes de façon automatique.

21. Questions ouvertes

Mme Gillion demande où en est sa demande concernant le panneau signalant le cabinet dentaire sis à l'ancien cabinet médical.

M. Sellier l'informe que le panneau a été retiré. M. Bulcourt précise que pour des raisons de concurrence, il n'est apparemment pas possible de mettre deux panneaux, un pour chacun des dentistes.

Mme Gillion informe le conseil municipal qu'un enfant de Croisilles, élève de l'école Robert Doisneau, aurait été suivi par une fourgonnette blanche conduite par un homme à la recherche « d'une fillette avec un vélo rose ». La gendarmerie a été prévenue et a mené ses recherches.

M. Sellier et Mme Santerne indiquent que les histoires de « fourgon blanc » et de « clowns » existaient déjà au début des années 2000 et reviennent chaque année, et que, bien qu'il faille, bien sûr, se montrer vigilant, il ne faut cependant pas céder à la panique. Il convient d'appeler les élèves et leurs familles à la vigilance sans créer de climat anxieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 11h50.